



Réunion aménagement du temps de travail

La Direction annonce :

Congés payés : Du lundi 2 août au vendredi 27 août.

Les contrats VSD seront prolongés jusqu'à fin août, les congés débiteront le 30/07 (Dernier jour travaillé le 25 juillet) et reprise le vendredi 27 août.

La journée de solidarité est fixée au lundi 24 mai (Pentecôte)

Commentaires CGT :

Concernant la journée de solidarité, il est bien évident que celle-ci doit être payée par la Direction mais nos chers dirigeants ont toujours refusé cette hypothèse. La CGT a demandé de conserver le lundi de pentecôte en jour férié et de positionner cette journée « dite » de solidarité sur un jour chômé.

La CGT a demandé de faire le pont du 14 mai (Ascension) et celui du 14 juillet (Fête nationale) en positionnant des jours de chômage. La Direction communiquera sa décision lors du CE du 23 avril en sachant qu'elle ne peut pas s'engager.

La CGT